



MAIRIE 79290 BRION-PRÈS-THOUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉANCE DU 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à 20h 00, le Conseil Municipal de la Commune de BRION-PRÈS-THOUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DECHEREUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil : 24/06/2026

Étaient présents :

M. DÉCHEREUX Thierry - M. GOURIN Jean-Yves - Mme LANDAIS Sindy - M. DIACRE Jacky - Mme NOGUES Pauline - M. BORÉ Richard - Mme BRÉGER Christelle - M. BÉRITAUT Jérôme - Mme BOTTIER Nelly - Mme ALFANO Margot - Mme BÂCHET Sandrine - BAIN Jérôme - Mme DELANGE Nathalie - M. BREGER Mickaël

Était absent : M. SCHMITT Tony (excusé)

Secrétaire de séance : Mme Nelly BOTTIER

02 07 DEL01 RENOUVELLEMENT ADHESION CELLULE PREVENTION

La création d'un Pôle prévention hygiène et sécurité à l'échelle communautaire a été validée par délibération du conseil communautaire le 18 décembre 2008.

La mise en place d'un tel dispositif mutualisé permet de répondre aux exigences législatives et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.

Le rôle du conseiller en prévention est précisé dans la convention jointe.

Il est proposé que chacune des collectivités adhérentes abonde financièrement au dispositif au prorata du nombre d'agents constatés à la nomenclature le 1er janvier de l'année en cours.

Un titre de recettes sera donc établi par la Communauté de Communes du Thouarsais en début de chaque année.

Le renouvellement de la convention est prévu pour trois années (2026-2027-2028).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve la décision ci-dessus**
- **Autorise le Maire à accomplir les formalités nécessaires à cet effet et à signer la convention ;**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,
Nelly BOTTIER

Le Maire,
Thierry DECHEREUX

